



Ile-de-France Avis négatif du Conseil d'Etat sur le schéma d'aménagement de la région

Dans un avis qui devait être transmis, mardi 2 novembre, au gouvernement, le Conseil d'Etat estime que le schéma directeur de la région Ile-de-France (Sdrif), voté en septembre 2008 par le conseil régional, est incompatible avec la loi sur le Grand Paris de juin 2010 et le Grenelle de l'environnement. La loi fixe un objectif de construction de 70 000 logements par an quand le Sdrif prévoit la localisation de 60 000 logements par an. Le gouvernement peut passer outre cet avis ou décider de faire valider le Sdrif par un vote au Parlement. - (AFP)